

diplôme
national
supérieur
professionnel
de comédien.ne



livret de l'étudiant
2022/2023

Document mis à jour le 1er septembre 2022

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE • ERACM.FR

Villa Barety • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr
IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr

sommaire

L'ERACM	P 03
Les locaux de l'école	P 04
L'organigramme général	P 05
La théâtrothèque Barety	P 06
Frais d'inscription	P 07
Le référentiel métier	P 08
La vie étudiante	P 10
Respect et égalité	P 11
Mission handicap	P 13
Médecine préventive	P 14
Aides sociales	P 15
Participation à la gouvernance	P 16
Ouverture à l'international	P 17
L'Université partenaire	P 18
L'insertion professionnelle	P 19
Association étudiante	P 21

L'ERACM

une école inscrite dans le territoire

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est un établissement de formation supérieure au métier de comédien. Le cursus de trois années est implanté à Cannes pour les deux premiers cycles et à Marseille pour le troisième. Elle est habilitée à décerner le diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC).

Les étudiants qui le souhaitent peuvent compléter le DNSPC par une licence " *Arts et Spectacle* ", en partenariat avec Aix-Marseille Université (AMU). Le cursus de troisième année développé dans l'IMMS a pour thème la mise en situation professionnelle et la confrontation au public.

L'ERACM est accréditée par le Ministère de la Culture à décerner le Diplôme d'État de Professeur de Théâtre.

CANNES • MARSEILLE

UNE ÉCOLE : DEUX SITES

De par son histoire, l'ERACM est implantée à Cannes et à Marseille.

CANNES

L'École développe à Cannes les deux premières années de son cursus axé sur l'acquisition des techniques fondamentales de l'art du comédien. Elle dispose de plusieurs espaces de travail : la Villa Baret et les studios du boulevard de Lorraine.

À Cannes, l'école dispose d'un Centre de documentation spécialisé sur les arts du spectacle et plus particulièrement le théâtre : la Théâtrothèque Baret. Ce fonds documentaire, qui a commencé à se constituer dès l'ouverture de l'école en 1990, s'est enrichi au fil des ans et compte aujourd'hui 10.000 références : textes de théâtre, ouvrages théoriques, scénarios, vidéos... Il abrite les 3000 volumes légués par l'universitaire Michel Corvin.

MARSEILLE

La troisième année est consacrée à la mise en situation professionnelle et à l'insertion ; elle est implantée à Marseille, véritable carrefour de l'emploi des comédiens sur tout le sud de la France. En fonction des projets, les élèves-comédiens sont amenés à se déplacer sur l'ensemble du territoire et à l'étranger.

L'IMMS

Imaginé pendant plus de 10 ans par les équipes de l'ERACM et de l'ISTS (Institut Supérieur des Techniques du Spectacle), l'IMMS a ouvert ses portes en 2015. L'Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle est un lieu de formation et d'émergence autour des Métiers du spectacle. Il réunit l'ERACM et le CFA des métiers du spectacle. Cet institut accueille trois sections de CFA (Centre de Formation des Apprentis) ainsi que la 3ème année de l'ERACM, une passerelle entre la formation et la professionnalisation.

Ce bâtiment a une superficie totale de 2 500 m² répartis sur 5 niveaux, avec au cœur du bâtiment, la salle Michel Corvin, complétée d'un studio de répétition, d'un plateau numérique, d'une salle de conférence et de salles de cours. La salle Michel Corvin est le point fort du projet : les étudiants et les apprentis évoluent dans cette salle de spectacle, univers réaliste et très technique.

les locaux de l'école



CANNES VILLA BARETY

La villa Baret est une demeure construite en 1885 par M. Joseph-Louis-Xavier Baret et initialement destinée à un usage d'habitation. En 1985, la ville de Cannes exerce son droit de préemption sur cette propriété. Ces locaux deviennent la Fondation Internationale du Cinéma. Puis en 1992, la ville de Cannes, toujours propriétaire des lieux, met gracieusement à disposition de l'ERACM cette villa et son jardin de 2 700 m².

La villa Baret abrite :

- 1 salle de répétition (77 m²)
- 1 salle de projection (35 m²)
- 1 salle de chant/musique (30 m²)
- 1 costumerie
- 1 cafétéria/foyer étudiant (27 m²)
- 1 jardin (2.700 m²)
- Les bureaux de la scolarité
- Les bureaux de l'administration
- La Théâtrothèque Baret



CANNES SALLE LORRAINE

Depuis 1999, l'ERACM est locataire de locaux au 14 bd de Lorraine situés au rez-de chaussée et au 1er sous-sol (300 m²) dont le propriétaire est l'Association Diocésaine de Nice.

La salle Lorraine abrite :

- 1 plateau de répétition avec gradin (300 m²)
- 1 studio de répétition (55 m²)
- 1 studio de répétition (50 m²)



MARSEILLE IMMS

L'ERACM est implantée à la Friche de la Belle de Mai pour le cursus de 3^{ème} année, depuis de nombreuses années, ses activités se sont recentrées dans un nouvel équipement à partir de 2015. Le bâtiment de l'IMMS a été conçu et construit selon le projet commun des deux structures qui s'en partagent désormais l'usage : l'ERACM et l'ISTS qui a installé un CFA des métiers du spectacle. Ainsi, de futurs comédiens et des jeunes techniciens vivent et se côtoient pendant leur apprentissage.

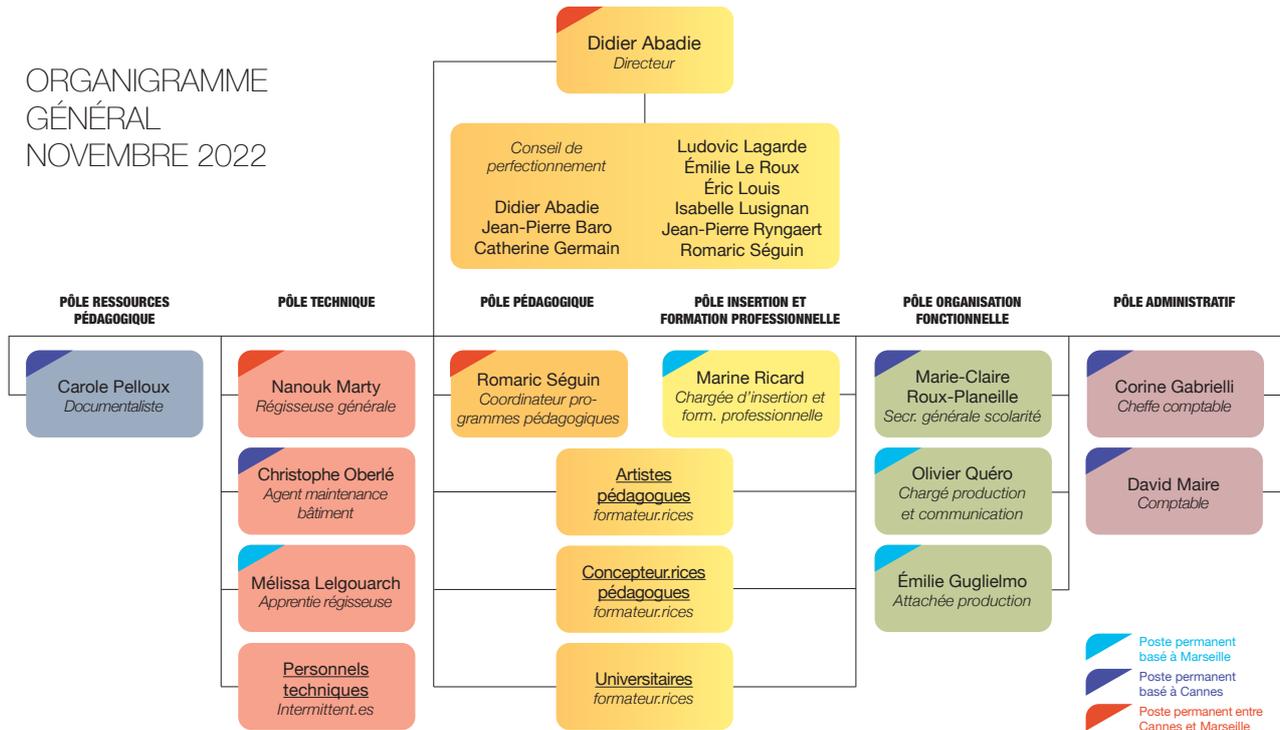
L'IMMS abrite :

- La Salle Corvin
 - gradin repliés (277 m²)
 - avec gradins (182 m²)
- 1 studio de répétition (119 m²)
- 1 plateau numérique (90 m²)
- 1 atelier corporel (80 m²)
- 1 salle de conférence (80 m²)
- 1 tisanerie
- 1 costumerie
- Des bureaux

L'organigramme général



ORGANIGRAMME GÉNÉRAL
NOVEMBRE 2022



la théâtrothèque

Barety

L'ERACM dispose d'un Centre de documentation spécialisé sur le théâtre : la **Théâtrothèque Barety**. Constitué dès l'ouverture de l'école en 1990, il compte aujourd'hui près de 10.000 références. Dans la Villa Barety, la théâtrothèque s'articule en 3 salles distinctes : la **Bibliothèque**, la **Vidéothèque-scénariothèque** et la **Bibliothèque Michel Corvin**.

LA BIBLIOTHÈQUE

Répertoires théâtraux classique, contemporain, jeunesse ; ouvrages de référence ; histoire, analyse et critique théâtrale, esthétique, jeu, direction d'acteurs, pédagogie, mise en scène ; Scénographie ; Politiques culturelles, sociologie culturelle ; littérature, etc.

LA VIDÉOTHÈQUE-SCÉNARIOTHÈQUE

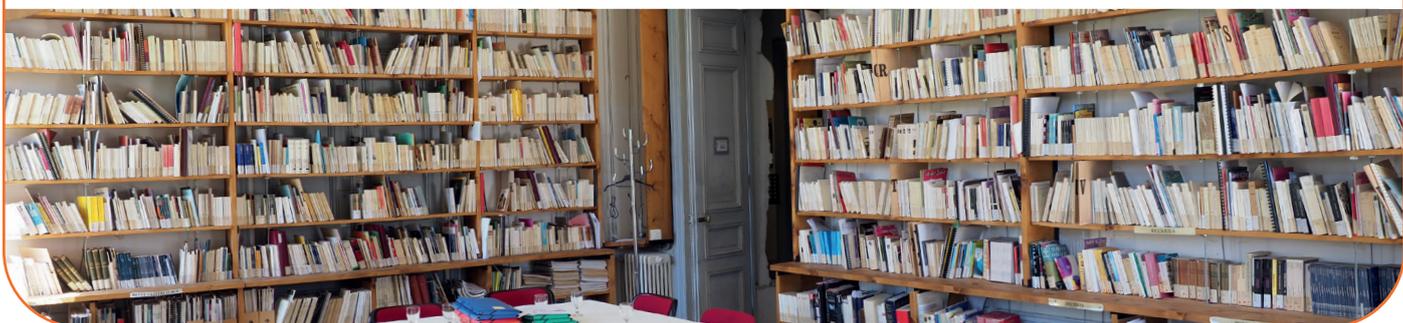
Captations de spectacles ; documentaires sur le théâtre ; fictions, et captations de travaux d'élèves de l'école ; scénarios de courts et de longs métrages

LA BIBLIOTHÈQUE MICHEL CORVIN

Plus de 3000 volumes légués par l'universitaire Michel Corvin, ainsi que de ses archives de travail. Elle a été mise en place à la rentrée 2020-2021.

PARTENARIATS / RÉSEAU

La Théâtrothèque Barety est Bibliothèque Associée à la **Théâtrothèque Gaston Baty**, à l'URF Arts & médias et à l'IET (Institut d'études théâtrales) de l'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris 3. Elle est partenaire du **Pôle-Bibliothèque Armand Gatti** de la Seyne sur mer. Elle fait également partie du réseau des **Bibliothèques universitaires de l'UCA** (Université Côte d'Azur). En 2023, la Théâtrothèque Barety rejoint le réseau des **médiathèques et bibliothèques de la ville de Cannes**.



frais d'inscription

L'École régionale d'Acteur de Cannes et Marseille offre une formation supérieure de haut niveau dont les enseignements du DNSPC sont entièrement gratuits.

Il restera donc à la charge de l'étudiant :

Frais d'inscription à l'ERACM

Gratuit

Pas de frais d'inscription.

Frais d'inscription à l'université AMU

Gratuit

D'un montant de 113,00 €, les frais d'inscription à Aix-Marseille Université, pour la Licence Arts du Spectacle est prise en charge par l'ERACM

Frais d'inscription à la Théâtrothèque Barety

31,00 €

Ces frais payables à l'entrée dans l'école sont valables pour les 3 années du cursus.

Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

95,00 € (2022/2023)

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est une contribution financière obligatoire, instituée par la loi «Orientation et réussite des étudiants». Elle est collectée par les CROUS. Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter avant de s'inscrire dans son établissement. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants : elles financent des projets de vie de campus portés par une liste d'établissements fixée par la loi. La CVEC contribue donc globalement à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus.

Sont exonéré de la CVEC

Les étudiants réfugiés.

Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Les étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques.

le référentiel

métier du DNSPC

Le **Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien** (DNSPC) est un diplôme de niveau 6 du **répertoire national des certifications professionnelles** (RNCP). Il est délivré par un établissement d'enseignement supérieur relevant du Ministère de la Culture. L'inscription au RNCP constitue le premier gage de qualité et de sérieux de la formation. Le Ministère de la Culture est le certificateur de ce diplôme relevant les aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice du métier de comédien. **Cette qualification décompose la formation en blocs de compétences.**

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

ACTIVITÉ 1 - EXERCER SON ART D'INTERPRÈTE

Analyser les textes : comprendre, analyser des textes ; maîtriser l'approche du conflit dramatique, de la construction du personnage, du matériau textuel, de la dramaturgie ; développer le lien entre le texte et l'imaginaire.

Prendre une part active à l'interprétation des oeuvres et à l'élaboration des créations : inscrire sa prestation dans le respect du projet artistique ; mener des recherches personnelles.

Jouer : mettre en jeu son rapport à soi et à l'autre (partenaires, public) ; savoir mobiliser à la fois présence et engagement, initiative et disponibilité.

ACTIVITÉ 2 - DÉVELOPPER ET ÉLARGIR SES CAPACITÉS ARTISTIQUES

Posséder et développer des capacités corporelles : maîtriser l'articulation corps-mouvement-espace ; avoir une maîtrise de la liaison entre langage verbal et corporel.

Posséder et développer des capacités vocales : maîtriser les techniques vocales (voix parlée, chantée) ; maîtriser les techniques de diction (vers et prose).

Mémoriser, étendre son registre de jeu : maîtriser et développer ses capacités à servir la diversité du répertoire (styles, modes de jeu et esthétiques) ; appréhender et s'appropriier l'ensemble des éléments techniques, y compris ceux des nouvelles technologies ; travailler en équipe sur des projets associant plusieurs domaines artistiques.

Élargir sa culture artistique : disposer de connaissances relatives à sa discipline ainsi qu'à l'ensemble des arts ; se tenir informé de leur actualité et de leurs évolutions.

ACTIVITÉ 3 - CONSTRUIRE SON PARCOURS PROFESSIONNEL

Savoir se situer professionnellement : Apprécier les compétences possédées, chercher à les maintenir et à les développer, y compris les compétences transversales et les savoirs généraux.

Entretenir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel : Connaître les modes d'organisation du spectacle vivant et de l'audiovisuel et leurs évolutions dans l'histoire ; connaître et appliquer les dispositions réglementaires en vigueur, les usages relatifs au cadre d'emploi et à l'activité économique, les dispositions relatives à la prévention des risques.

Développer et élargir ses relations professionnelles : Entretenir et développer ses réseaux personnels et professionnels, notamment en développant des relations durables ; être en mesure de développer des stratégies de planification et de préparation des auditions, castings, etc...

ACTIVITÉ 4 : ÉLARGIR ET VALORISER SON CHAMP DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Se former et/ou s'exercer à d'autres fonctions dans son domaine artistique : assurer le cas échéant des fonctions de metteur en scène, d'assistant, de dramaturge, d'auteur, d'adaptateur...

Se former et/ou s'exercer à des fonctions de formation et de médiation : aborder des activités de formation et d'enseignement ; aborder des activités de médiation culturelle (sensibilisation, animation...).

Se former et/ou s'exercer à d'autres fonctions en rapport avec le secteur artistique et culturel : aborder des activités : d'encadrement, de conduite de projet, de direction d'équipe et de structure, de régie technique.

Les capacités attestées sont détaillées dans le référentiel de compétences et de certification professionnelles publié au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication accessible par le liens sources référencés ci-dessous.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9034/#ancre8>

la vie étudiante

› CARTE D'ÉTUDIANT

La carte d'étudiant délivrée par l'école atteste du statut «étudiant» et permet de bénéficier de **réductions accordées dans de nombreux établissements.**



› CULTURE

Durant le cursus, l'ERACM est amenée à organiser des sorties culturelles en lien avec les intervenants et/ou le parcours pédagogique. **Ces sorties sont prises en charge par l'École.**

En complément de ces événements organisés, chaque étudiant dispose d'un capital de **100 euros** par an pour une prise en charge de **50 % des sorties théâtre.** Il est impératif de conserver les justificatifs pour obtenir le remboursement. La demande doit être faite dans l'année.

Enfin, l'école prend en charge les **accréditations aux événements** à caractère professionnel (accréditations au Festival International du Film de Cannes).

› TRANSPORT

Articulée sur deux sites, Cannes et Marseille, l'ERACM organise des cours et des ateliers en fonction des nécessités pédagogiques dans l'une ou l'autre des deux villes. Les étudiants sont donc amenés à se déplacer en région. Pour prendre en compte la situation financière des étudiants mais aussi pour favoriser une mobilité à faible émission carbone, l'ERACM finance pour chaque étudiant, chaque année le **PASS ZOU ! Études.**

Le **PASS ZOU ! Études** permet des déplacements illimités en bus et train ZOU ! du 1er septembre au 31 août, y compris les week-ends et vacances, que ce soit pour les trajets scolaires ou de loisirs. Il concerne les étudiants âgés de moins de 26 ans, scolarisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une fois le **PASS ZOU ! Études** en mains les transports en bus et train ZOU ! sont gratuits.



› HÉBERGEMENT

Comme pour les transports, dans le cadre de cours ou d'ateliers organisés en dehors de la ville de résidence des étudiants, l'ERACM propose des **solutions d'hébergement.**

respect et égalité

PRÉVENIR - ACCOMPAGNER - AGIR

L'enseignement supérieur artistique a un rôle essentiel à jouer dans l'engagement auprès des jeunes générations et dans la société, pour la défense des cultures, la liberté de choix, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, et toutes formes de violences liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine ou à la religion. Consciente de la nécessité de favoriser la diversité et de lutter contre toutes formes de discriminations, l'ERACM a mis en place une Charte et des dispositifs lui étant liées. Au sein de l'ERACM, cette Charte s'articule autour de diverses actions spécifiques :

- 1. Représentation équitable homme/femme** à tous les niveaux de l'École (instances, équipe, jurys, promotions, délégations)
- 2. Formations assurées** pour l'ensemble du personnel, des intervenants, des élèves, stagiaires et apprenties : sensibilisation et actions autour de la lutte contre les VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels).
- 3. Mise à disposition** d'un «Kit de documentation complet» : informations et actions à suivre.
- 4. Suivis de procédures** adaptées le cas échéant.
- 5. Quatre référents répartis** sur les deux sites Cannes et Marseille

La Charte



Le kit de documentation



Victimes ou témoins d'agissement de **violences sexistes et/ou sexuelles, de harcèlements, de discriminations ?**

Contactez-nous.

4 référents sont à votre écoute

CANNES

Marie-Claire Roux-Planeille

Secrétaire générale de scolarité

04 93 38 73 30

contact06@eracm.fr

Carole Pelloux

Documentaliste

04 93 38 73 30

documentation@eracm.fr

MARSEILLE

Emilie Guglielmo

Attachée de production

04 95 04 95 78

contact13@eracm.fr

Olivier Quéro

Chargé de production et de communication

04 26 78 12 79

production@eracm.fr

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

De quoi parlons-nous ?

- Propos sexistes
- Humiliation
- Bizutage
- Chantage
- Insultes
- Menaces
- Outrage sexiste
- Revenge porn
- Exhibitionnisme
- Agression sexuelle
- Mutilation sexuelle
- Séquestration
- Inceste
- Prostitution
- Viol
- Viol conjugal...

LES DISCRIMINATIONS

De quoi parlons-nous ?

- Sexisme
- Racisme
- Antisémitisme
- Islamophobie
- LGBTphobie
- Âgisme
- Xénophobie
- et de tous les autres motifs de discriminations (état de santé, apparence physique, handicap, religion, opinions politiques...)

LES HARCÈLEMENTS

De quoi parlons-nous ?

- Harcèlement moral
- Harcèlement sexuel
- Harcèlement téléphonique
- Cyberharcèlement...

CELULE DE SIGNALEMENT

n° vert 0801 90 59 10

du lundi au vendredi de 9h à 13h

ou

signalement-culture@conceptrse.fr

**RESPECT DE
L'ANONYMAT**

mission handicap

LA FORMATION POUR TOUTES ET TOUS

Vous êtes étudiant **en situation de handicap** et vous êtes inscrit dans un parcours de formation à l'ERACM. L'École est par essence un lieu ouvert, universel, consacrant l'égalité des droits et des chances. Elle a pour mission de favoriser l'insertion et la réussite de chaque étudiant. Autour de ces valeurs, l'appropriation de la question du handicap est éminemment importante.

Que votre handicap ou trouble de santé soit **définitif, durable ou temporaire** il peut nécessiter des aménagements.

Pour préparer au mieux votre venue au sein de la formation, **une référente handicap** est à votre écoute pour répondre à vos questions et à tout besoin d'aménagement.

Ses missions sont d'envisager la possibilité de construire, avec les équipes pédagogiques et vous, un projet de formation adapté, de réfléchir aux modalités nécessaires, aux adaptations organisationnelles (horaires, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant votre intégration et la prise en compte de la spécificité de votre handicap.

PLUS D'INFOS

Marine Ricard-Mercier

Chargée de mission Formation DE / insertion

Référente handicap

04 95 04 95 78

insertion@eracm.fr

médecine préventive

ORTHOPHONISTE

La voix est l'outil principal du comédien sur scène. Bien maîtriser cet outil demande une réelle pratique et un entraînement spécifique.

Il est important de **prévenir, repérer et traiter les éventuels troubles de la voix, de la parole et du langage.**

En tout début de cursus, en préalable des cours sur la voix, l'intervention d'un orthophoniste permet de sensibiliser les étudiants à cette question. Des rendez-vous individuels peuvent être mis en place si besoin à la suite de cette première approche.

MÉDECIN ORL

En complément de l'orthophoniste un Médecin oto-rhino-laryngologiste (ORL) intervient également.

C'est l'occasion d'aborder de manière scientifique le mécanisme physiologique de l'appareil vocal.

Comme pour l'orthophoniste il est **un référent médical de l'École** et en cas de problème de santé, peut prévenir et agir rapidement en bonne connaissance du contexte spécifique de l'école.

MÉDECIN ADDICTOLOGUE

Spécialisé dans les **addictions physiologiques et psychologiques**, ce professionnel sensibilise les étudiants sur les problèmes de dépendance à une substance ou à un comportement. Il traite notamment les addictions liées :

- au tabac
- à l'alcool
- au cannabis
- aux opiacées
- à la cocaïne
- aux jeux de hasard
- aux jeux d'argent
- au sexe
- au numérique
- aux achats compulsifs

FORMATION DE LUTTE CONTRE LES VHSS

Pour l'ensemble de son équipe, des intervenants mais également des étudiants, L'ERACM mets en place une formation sur les **violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)**.

- Être capable d'identifier les différents types de violences sexistes et sexuelles
- Maîtriser les définitions légales, les textes juridiques et connaître les jurisprudences
- Comprendre les mécanismes des violences et leurs conséquences
- Savoir prévenir, détecter et réagir face à une situation ou à un signalement
- Savoir accueillir la parole

DOCUMENTATION / INFORMATIONS

Affichages et documentations sur les différentes questions de santé sont disponibles dans les locaux de l'École.

aides sociales

Avec un programme pédagogique de 1.200 heures par an et des horaires parfois décalés (liées au spectacle vivant), la densité du cursus de formation n'est pas réellement compatible avec des «boulots» étudiants. Nous vous informons qu'il existe des systèmes de bourses publics et privés qui peuvent vous aider financièrement durant vos études.

Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS)

Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille. Suivant les revenus de vos parents, le nombre d'enfants et l'éloignement de votre lieu d'études, vous pouvez avoir droit à une bourse sur critères sociaux.

L'aide spécifique allocation annuelle culture (ASAA-C)

L'aide spécifique allocation annuelle culture est un dispositif réservé aux étudiants relevant d'un établissement du Ministère de la Culture. Elle peut leur être attribuée, après un refus de bourse sur critères sociaux, dans les cas suivants :

- l'étudiant en situation d'autonomie avérée qui ne bénéficie plus du soutien matériel de ses parents ;
- l'étudiant en rupture familiale ;
- l'étudiant en reprise d'études au-delà de 28 ans ;
- l'étudiant demeurant seul sur le territoire français ;
- l'étudiant élevé par un membre de sa famille sans décision judiciaire.

Les Fondations et fonds privées peuvent également accompagner les étudiants sur tout ou partie de la scolarité. Certains étudiants ont pu bénéficier des aides des organismes suivants :

Fondation d'entreprise Boucau

Fondation d'entreprise Marc de Lacharrière - Culture et diversité (prime vidéo)

Fondation d'entreprise Hermès

Fonds de dotation Porosus

Fonds de dotation Simones



Aide exceptionnelle ERACM

Enfin, à certains moments de la vie étudiante, il se peut qu'une personne se trouve dans une situation financière très délicate. L'ERACM a décidé, de façon exceptionnelle, de venir en aide à certains étudiants qui rencontreraient des difficultés particulières suite à un événement imprévu et non pris en compte dans les critères d'attribution de bourses sur critères sociaux du CROUS. Cette aide exceptionnelle devra faire l'objet d'une demande motivée de l'étudiant et sera attribuée par une commission de solidarité qui se tiendra régulièrement tout au long de l'année scolaire en fonction des demandes présentées.

Si vous avez besoin d'aide,
n'hésitez pas à solliciter le bureau de la scolarité

PLUS D'INFOS

Marie-Claire Roux-Planeille
Secrétaire générale de scolarité
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

**RESPECT DE
L'ANONYMAT**

participation à la gouvernance

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est sous le régime juridique de l'**association loi 1901**, consacré par la loi du 1er juillet 1901. Son fonctionnement est déterminé dans ses statuts. En principe, l'association est gérée par trois organes : le **Bureau**, le **Conseil d'administration** et l'**Assemblée générale**. À l'ERACM, sur les questions pédagogiques se rajoute un quatrième organe : le **Conseil de perfectionnement**.

BUREAU

Fonctions

Exécution des délibérations du CA et de l'AG
Gestion financière et matérielle
Suivi et compte rendu

Composition

Président
Trésorier
Trésorier adjoint
Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonctions

Mise en oeuvre des directives générales
Contrôle de l'exécution
Actions

Composition

Membres de droit
(État, Région, Dép. 06, Marseille)
Membres associés
(La Réplique, Cannes)
Membres du bureau

Participation à la gouvernance

3 élèves sur invitation spécifique et désignés chacun par leur promotion. Chaque élève dispose d'une **voix consultative**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Fonctions

Orientations, politique générale
Directives au CA
Contrôle

Composition

Membres de droit
(État, Région, Dép. 06, Marseille)
Membres associés
(La Réplique, Cannes)
Membres du bureau

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Fonctions

Cellule de réflexion et de proposition
Axe pédagogique
Démarche qualité

Composition

Directeur
Coordinateur du progr. pédago,
6 à 12 membres associés du monde artistique

Participation à la gouvernance

3 élèves sur invitation spécifique et désignés chacun par leur promotion. Chaque élève dispose d'une **voix consultative**.

ouverture vers l'international

L'ERACM À L'INTERNATIONAL

Chacune des écoles supérieures d'art dramatique a développé un projet pédagogique lié à son histoire et à sa langue. Ces écoles sont le reflet de cultures et d'histoires différentes qui sont un moteur pour les échanges et la coopération. Régulièrement des opérations internationales intégrées dans le cursus sont mises en oeuvre. Le principe fondamental de ces collaborations entre l'ERACM et l'école partenaire est de travailler sur les différences, dans le respect du projet de chaque école. Les créations se feront dans les deux langues.



Erasmus+

Erasmus+ est un programme européen d'échanges d'étudiants qui vous permet d'étudier en Europe. Il favorise les **actions de mobilité en Europe** notamment si vous souhaitez développer des compétences linguistiques, interculturelles, et professionnelles. Ce programme contribue à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Signataire de la charte, l'ERACM inscrit ce programme dans sa stratégie de coopération européenne et internationale. **À partir de la 2ème année**, les élèves/comédiens de l'ERACM peuvent, s'ils le souhaitent engager une mobilité sortante pour des périodes soit d'études, soit de stage. L'ERACM leur offre la possibilité de réaliser une partie du cursus dans une École Nationale Supérieure d'Art Dramatique d'un pays partenaires de l'Union Européenne.

Une bourse Erasmus + d'étude

- dans un pays étranger européen
- auprès d'un établissement de l'enseignement supérieur signataire de la charte Erasmus+
- dans le cadre d'un échange inter-établissements (nécessite une convention pédagogique entre l'ERACM et l'établissement supérieur choisi)
- d'une durée minimum de 3 mois consécutifs

Une bourse Erasmus + de stage

- dans un pays étranger européen
- auprès d'une structure en rapport avec le métier de comédien
- dans le cadre d'une convention entre l'ERACM et l'établissement supérieur choisi
- d'une durée minimum de 2 mois consécutifs

PLUS D'INFOS

Olivier Quéro

Chargé de production et de communication

04 26 78 12 79

production@eracm.fr

université partenaire



LICENCE - ARTS DU SPECTACLE

Depuis 2009, **Aix-Marseille Université** et l'ERACM mettent en place un cursus conjoint, réparti en heures de formation assurées en partie par l'Université et en partie par l'ERACM. Ce cursus, particulièrement original dans le paysage de l'enseignement supérieur théâtral en France, a pour spécificité d'allier théorie et pratique en mettant en place des modules qui privilégient la coopération entre les étudiants de l'université et ceux de l'ERACM. Les unités d'enseignement validées par l'Université (crédits ECTS) conduisent à l'obtention d'une **Licence 3 Arts du Spectacle**.

insertion professionnelle

Les derniers chiffres attestent que **82,5 % des diplômés de l'ERACM** exercent un métier dans le champ du diplôme. Il s'agit très majoritairement d'emplois en qualité de comédien, mais également comme metteur en scène et pédagogue.

Plusieurs dispositifs sont mis en place afin d'accompagner et proposer, **durant la formation et après l'obtention du diplôme**, des outils et ressources nécessaires à la construction d'un parcours professionnel.

AUDITIONS ET RENCONTRES PROFESSIONNELLES

À la demande des professionnels, l'ERACM organise des rencontres et auditions avec les étudiants et diplômés de l'école, au sein de ses locaux : entretiens individuels, auditions collectives, stages ... Ces temps de rencontres permettent de développer les liens entre les professionnels et les jeunes artistes, de trouver des engagements et d'entrer dans la vie professionnelle.

MISE EN RELATION AVEC LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

L'ERACM diffuse auprès de ses élèves et comédiens tout au long de l'année : offres de stages, appels à projets, auditions et castings. Elle transmet aussi des outils pour sécuriser leurs parcours professionnels via un guide destiné à apporter des informations sur le métier de comédien.

RÉSIDENCE DE TRAVAIL

L'ERACM met à disposition des jeunes artistes, des salles de travail et du matériel afin de favoriser la poursuite d'expérimentations ou de répétitions. Ces temps de travail peuvent être mis en place sur demande et dans la limite des espaces disponibles. Cette possibilité de prêt s'adresse en priorité à celles et ceux sortis de l'école au cours des 5 dernières années, ainsi qu'aux collectifs et compagnies composés majoritairement de diplômés de l'ERACM.

insertion professionnelle

UNE AIDE AU SALAIRE

FIJAD - Fonds d'Insertion pour Jeunes Artistes Dramatiques

En 2004, sous l'impulsion conjointe de la Région Sud et du Ministère de la Culture, a été créé un dispositif d'insertion professionnelle : le FIJAD. Il est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes comédiens durant les trois années qui suivent la fin de leur formation, tout en veillant à leur devenir artistique.

Le FIJAD est un fonds de soutien aux productions théâtrales qui, par un dispositif spécifique, se propose de favoriser l'emploi des comédiens issus d'une école supérieure. Il contribue, par là-même, à renforcer la richesse et la diversité des équipes de création. Le FIJAD se doit donc de privilégier, par ses choix, les créations de haute qualité artistique, les projets des metteurs en scène émergents et les démarches théâtrales originales. Son rôle est aussi bien régional que national.

Placé sous la responsabilité de l'ERACM, le FIJAD est un mécanisme souple et susceptible de s'adapter au mieux à la réalité et aux évolutions de l'emploi dans les professions artistiques. Ce dispositif permet à des compagnies ou des institutions théâtrales de recevoir une aide financière lors de l'engagement d'un comédien issu de l'ERACM.

PLUS D'INFOS

Marine Ricard-Mercier

Chargée de mission Formation DE / insertion

04 93 38 73 30

insertion@eracm.fr

association étudiante



L’AFFUT

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES FUTURS USAGERS DU THÉÂTRE

L’AFFUT est une association d’élèves et anciens élèves des écoles nationales de théâtre francophone, gérée pour et par les élèves. Tous les ans un Week-end Inter-écoles a lieu dans l’école qui abrite le bureau de l’association. Le contexte sanitaire récent à quelque peu entravé la régularité des rendez-vous.

Le temps de ce week-end, chaque adhérent a la possibilité de participer ou d’animer ateliers de recherche, tables rondes, commissions, conférences, etc...

C’est également le temps de l’Assemblée Générale de l’association, à laquelle seront conviés tous les adhérents.

Liste des écoles concernées : Académie de l’Union, CNSAD, Comédie de Saint-Etienne, Ecole du Nord, ENSAD Montpellier, ERACM, ESACT Liège, ESAD, ESCA, ESTBA, INSAS, Manufacture de Lausanne, TNB, TNS.

L'ÉQUIPE

Paul Rondin Président
Didier Abadie Directeur

CANNES
Corine Gabrielli Cheffe comptable
David Maire Comptable
Christophe Oberlé Agent maintenance bâtiment
Carole Pelloux Documentaliste
Marie-Claire Roux-Planeille Secrétaire générale de scolarité
Romaric Séguin Coordinateur du programme pédagogique

MARSEILLE
Émilie Guglielmo Attachée de production
Mélissa Lelgouarch Apprentie régisseuse lumière
Nanouk Marty Régisseuse générale
Alice Mora Artiste intervenant option spécialité
Marine Ricard-Mercier Chargée mission DE
Olivier Quéro Chargé de Production / Communication

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT
Didier Abadie Émilie Le Roux
Jean-Pierre Baro Éric Louis
Catherine Germain Isabelle Lusignan
Ludovic Lagarde Jean-Pierre Ryngaert
Romaric Séguin

ERACM

RAISON SOCIALE
École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille
Association loi 1901
Non assujettie à la TVA
N° SIRET : 379 700 446 0022
Code APE : 8542 Z
Licence d'entrepreneur du spectacle : PLATESV-D-2021-003521 du 07/07/2021

CANNES
Villa Baretty
68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

MARSEILLE
IMMS - Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle
Friche la Belle de Mai
41 rue Jobin • 13003 Marseille
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

PARTENAIRES FINANCIERS



FONDACTIONS ET FONDS DE DOTATION - PARTENAIRES DES ÉTUDIANTS

